

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **5 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 6

OBJET : Tableau des effectifs 2021 : créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer et supprimer les postes suivants :

| <u>Poste(s) créé(s)</u> | <u>Motifs</u> | <u>Poste(s) à supprimer</u> | <u>Direction</u> | <u>Date de création / suppression</u> |
|---|--|--|------------------|---------------------------------------|
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 9h00 hebdomadaires | Demande de l'agent pour baisser son taux d'emploi | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 12h00 hebdomadaires | DCVA | 01/09/2021 |
| Adjoint technique | Remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | DSTAU | 01/08/2021 |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | Remplacement d'un départ en retraite | ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | DEJ | 01/10/2021 |
| Assistant de conservation du patrimoine | Remplacement d'un départ en retraite | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | DCVA | 01/10/2021 |

COMMUNE DE RIOM

Le tableau des effectifs annexé est mis à jour au 1^{er} juillet 2021. Il fait apparaître un effectif permanent de 324 au 1^{er} janvier 2021 et de 325 au 1^{er} juillet 2021. Cet écart provient du recrutement anticipé d'un agent qui devrait partir en retraite le 1^{er} novembre 2021. Ce mouvement a été acté par délibération du 10 mai 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau,
- approuver le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL